



12 rue Saint Louis - 35000 Rennes

Cité Audacieuse - 9 rue Vaugirard - 75006 Paris

parentsetfeministes@gmail.com

<https://parentsetfeministes.com>

https://www.instagram.com/parents_et_feministes/

A l'intention de Madame Aurore Bergé
Ministre des Solidarités et des Familles
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Paris, le 21/10/2023

Madame la Ministre,

Parents & Féministes est une association engagée pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité, et qui lutte contre les inégalités entre les filles et les garçons pour une enfance sans sexisme.

Nous avons suivi avec attention votre actualité depuis votre nomination et nous aimerions échanger avec vous.

Nous avons accueilli avec intérêt votre intention de rouvrir le débat sur les congés parentaux. En attendant d'en savoir plus, nous tenons à exprimer deux points de vigilance. D'abord, une de nos craintes est qu'un congé parental revalorisé, mais sans extension simultanée du congé co-parent, contribue à façonner une nouvelle norme sociale incitant les femmes à garder les nourrissons à domicile la première année (quand bien même ce ne serait pas l'objectif initialement poursuivi), a fortiori dans le contexte actuel de crise du secteur de la petite enfance. Voilà pourquoi nous appelons à reconsidérer les congés parentaux et périnataux dans leur ensemble. Par ailleurs, nous serons également vigilant.e.s à ce que ces éventuelles réformes du congé parental ne soient pas, dans les faits, une nouvelle réforme d'économie budgétaire au détriment des femmes.

Nous avons de nombreuses propositions à faire valoir sur les congés parentaux, que vous trouverez en annexe dans le courrier adressé à votre prédécesseur. Celles-ci concernent les modalités pratiques de prise et de rémunération du congé parental, la promotion du congé parental à temps partiel des pères, ou encore les inégalités persistantes dans les conventions collectives.

Par ailleurs, nous suivons les débats sur le service public de la petite enfance.

Nous avons d'ailleurs été auditionné.e.s par Mmes Laithier et Domingo. Nous soutenons également les professionnel.le.s de la petite enfance dans leurs revendications de revalorisation de leurs métiers. Nous soutenons enfin tout ce qui va dans le sens de l'amélioration de l'accueil des jeunes enfants, en qualité comme en quantité.

Après les déboires de l'article 10 du projet de loi Plein Emploi à l'Assemblée nationale, nous appelons en particulier à ne pas abandonner le mécanisme de plans de rattrapage dans les territoires sous-dotés. Même si nous aurions aimé un dispositif plus automatique, cela faisait des propositions que nous avons fait valoir pendant la concertation.

Tout ceci étant dit, nous déplorons les ambiguïtés de l'objectif affiché par le gouvernement d'ouvrir 100 000 nouvelles solutions d'accueil d'ici 2027 (un objectif déjà insuffisant pour couvrir les besoins). La COG 2023-2027 de la CNAF ne prévoit que 35 000 créations de places en crèche d'ici 2027, sans préciser où et comment seront créées les 65 000 autres places nettes dans un contexte de départs massifs en retraite des assistantes maternelles. Notre scepticisme est renforcé par le fait que la COG ne prévoit pas de hausse du taux de couverture global : la part d'enfants de moins de trois ans bénéficiant d'un mode de garde resterait de 56%, soit en légère baisse par rapport à la situation d'aujourd'hui. Comment ce taux peut-il stagner si le chiffre de 100 000 est sincère ? Des clarifications sont nécessaires pour lever les suspicions face à ce qui peut s'apparenter à un double discours.

Ensuite, nous avons été agréablement surprises de vous entendre évoquer la prévention de la dépression du post-partum

dans votre audition parlementaire devant la Commission des Affaires Sociales. Nous partageons le constat qu'il s'agit d'un enjeu de santé publique majeur. Notre association, Parents & Féministe, organise des groupes de parole pour les femmes en post-partum, avec l'objectif de rompre l'isolement. Nous serions ravies d'évoquer le sujet avec vous. Au-delà de la prise en charge médicale et du soutien à apporter à ces femmes, nous pensons notamment que l'isolement et l'épuisement des femmes en post-partum a aussi des explications systémiques ; cette situation résulte en partie de l'insuffisance du congé paternité/co-parent.

Enfin, nous avons noté que la relance de la natalité était l'une de vos priorités.

Nous comprenons l'enjeu politique et saluons votre approche consistant à l'aborder sous l'angle de la levée des obstacles au désir d'enfants plutôt que sur une pression envers les femmes. Cependant, l'Histoire montre que les discours natalistes ont rarement été les alliés des droits des femmes. Nous vous invitons donc à la plus grande responsabilité, a fortiori dans un contexte de montée de l'extrême droite, pour que le discours nataliste ne soit pas remis à l'ordre du jour au détriment de l'égalité femmes-hommes.

Vous trouverez en annexe nos récentes prises de position sur les sujets évoqués dans ce courrier, en particulier une tribune parue en juillet dernier et cosignée par la CGT et la CFDT visant à demander une extension du congé paternité/co-parent.

Dans l'attente de vous rencontrer pour échanger avec vous autour de ces quatre points, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Pour Parents & Féministes,
Elsa Foucraut (membre du bureau)

P.J. :

- [Courrier adressé à Jean-Christophe Combe en février 2022](#), contenant de nombreuses propositions.
- [Tribune "Bâtir un service public de la petite enfance est un enjeu féministe"](#) (Novembre 2022)
- [Communiqué de presse du 2 juin 2023](#) : "Service public de la petite enfance : des annonces pas assez ambitieuses pour l'égalité femmes-hommes"
- [Tribune "28 jours ça ne suffit pas : pour que les congés parentaux deviennent véritablement égalitaires !"](#) (Juillet 2023)
- Prise de position du 12 octobre 2023 : "[Service public de la petite enfance : Parents & Féministes regrette la suppression de l'article 10 du projet de loi Plein Emploi, et appelle le gouvernement à renforcer ses ambitions](#)"



Parents et Féministes

Cité Audacieuse

9 rue de Vaugirard

75006 Paris

parentsetfeministes@gmail.com

A l'intention de :

M. Jean-Christophe Combe,
Ministre des Solidarités, de
l'Autonomie et des Personnes
handicapées

Objet : Positions et propositions de l'association Parents et Féministes, en réaction à votre intervention du 22 février 2023.

Paris, le 6 mars 2023

Monsieur le Ministre,

Lors d'une intervention sur Radio J le 22 février 2023, vous avez annoncé que des annonces seraient faites à la fin du mois de mars concernant la réforme du congé parental, ce qui a retenu toute notre attention. Nous avons néanmoins été surpris.e.s d'entendre que vous aviez "fini la concertation". En effet, sauf erreur de notre part, les associations militant pour une parentalité égalitaire et féministe n'ont été ni reçues ni consultées. Nous avons pourtant été consulté.e.s dans le cadre du rapport des 1000 jours, et par le cabinet de votre prédécesseur Adrien Taquet. Nous nous étonnons de ce changement d'approche, et craignons par conséquent que les enjeux tenant à l'égalité femmes-hommes ne soient pas suffisamment pris en compte dans la réforme à venir.

L'association Parents et Féministes est engagée pour une parentalité égalitaire, qui ne fait pas reposer, au sein du foyer, la charge parentale sur les femmes à titre principal. Si nous accueillons favorablement la perspective d'une revalorisation du congé parental de manière générale, nous restons néanmoins très vigilant.e.s sur certains points :

- **La réforme du congé parental ne doit pas avoir pour effet de créer une nouvelle norme sociale visant à garder les enfants à la maison jusqu'à un an, qui se retournerait immanquablement contre les femmes en l'état actuel de la société. Nous craignons une régression des droits des femmes si la revalorisation du congé parental ne s'accompagne pas d'un congé paternité de même durée que le congé maternité et d'un élargissement significatif de l'offre de modes de**

garde. De manière générale, la liberté de choix, qui caractérise en théorie le modèle français, doit être préservée sur le principe et rendue plus effective en pratique, dans l'intérêt des femmes comme des enfants. Aujourd'hui, cette liberté n'existe pas pour les mères : les travaux de sciences sociales montrent en effet qu'il existe tout autant des « travailleuses empêchées » (femmes contraintes de réduire ou d'interrompre leur activité professionnelle alors qu'elles ne le souhaitent pas) et des « mères empêchées » (mères qui souhaiteraient passer plus de temps avec leurs enfants et réduire leur activité professionnelle)¹. Aujourd'hui, comme vous le savez, les congés parentaux ne sont pris par les pères que de manière marginale. La proportion est de l'ordre de 2%. Ainsi, **nous saluerons la revalorisation du congé parental si elle permet à des parents qui le souhaitent - pas uniquement des mères – de rester aux côtés de leurs enfants. Mais nous ne pouvons pas saluer de réforme qui viendrait, sans le dire clairement, gérer la pénurie de solutions de garde en se servant une fois de plus des mères comme variable d'ajustement.** Une telle évolution aurait vraisemblablement des conséquences désastreuses sur la santé mentale des mères, ainsi que sur le creusement des inégalités économiques et professionnelles entre mères et pères, à rebours donc de la politique souhaitée par le gouvernement.

- **Nous constatons avec inquiétude le retour d'un discours nataliste assumé, alimenté par le Rassemblement national, et nous vous demandons solennellement de ne pas l'alimenter.** Nul besoin de vous rappeler que, dans l'Histoire, les politiques natalistes portées par l'extrême droite n'ont jamais été les alliées de la liberté et des droits des femmes. Nous pensons qu'il est nécessaire de ne pas laisser ce débat s'installer, en privilégiant un discours basé sur la liberté des parents. Il est préférable de promouvoir la liberté des personnes à avoir autant d'enfants qu'elles et ils le souhaitent et de pouvoir le faire sans être pénalisé.e ou discriminé.e, ce qui met l'accent sur l'émancipation et sur l'égalité, contrairement aux discours natalistes.
- **Concernant le service public de la petite enfance, nous déplorons le flou dans les discours publics et l'absence de mesures fortes à court terme.** Le dernier PLFSS a été marqué, comme vous le savez, par un transfert de charge interbranche au détriment de la branche famille. Nous comprenons la portée comptable et technique de cette mesure. Mais en l'absence d'annonces claires visant à améliorer la situation des modes de garde, le signal envoyé est inquiétant et rien ne permet de lever nos inquiétudes. Nous demandons qu'un plan pluriannuel soit annoncé rapidement pour revaloriser les métiers de la petite enfance et pour répondre aux attentes des 160 000 familles sans solution de garde d'ici la fin du quinquennat (et non d'ici 2030, comme cela a été annoncé). Au croisement de plusieurs enjeux d'intérêt général (égalité femmes-hommes, éducation et santé des enfants, lutte contre la pauvreté), le service public de la petite enfance mérite de devenir une priorité politique.
- **Nous nous inquiétons des effets de la réforme de l'assurance chômage sur la situation socio-économique des femmes avec de jeunes enfants et nous vous**

¹ Goussard, L. & Sibaud, L. (2017). L'articulation travail-famille chez les mères en activité continue et à temps plein : une question de distanciation subjective ? *Revue française des affaires sociales*, , 169-186. <https://doi.org/10.3917/rfas.172.0169>

demandons de diligenter une étude sur ce point. En effet, les difficultés d'accès à des solutions de garde font partie des freins à l'emploi. Or, ces questions n'ont pas du tout été prises en compte dans la réforme, et il y a fort à craindre que les familles avec jeunes enfants soient pénalisées. Ces effets devraient se manifester d'ici environ dix-huit mois, ce qui vous laisse le temps d'anticiper ce problème.

Au-delà de ces points de vigilance, nous avons des propositions réalistes et concrètes à vous soumettre :

1. Pour améliorer le service public de la petite enfance :
 - a. A très court terme, nous vous demandons de vous mettre en relation avec le Ministre de l'Education nationale afin de **relancer les projets de scolarisation avant trois ans. Quand des classes de maternelle ferment dans des départements sous-dotés en mode de garde et dans lesquels la scolarisation avant trois ans est marginale, le gouvernement peut ouvrir des classes de Très Petite Section.** Cela fait partie des leviers à votre disposition pour alléger la pression sur le service public de la petite enfance tout en contribuant à l'égalité et à l'éducation des enfants.
 - b. Nous demandons à l'Etat de s'attaquer aux inégalités territoriales massives en matière de petite enfance, en adoptant rapidement un plan de rattrapage prioritaire dans les départements les moins bien dotés en solution de modes de garde (en particulier la Seine-Saint-Denis). Cela pourrait passer par des **déroptions temporaires à la règle du co-financement obligatoire dans ces territoires, afin que l'effort budgétaire soit davantage pris en charge par l'Etat et la CAF.**
2. Nous vous invitons à profiter de la future réforme du droit du travail, annoncée par le Ministre Olivier Dussopt dans le cadre du débat sur les retraites, pour **inscrire dans le code du travail un principe d'égalité de droits entre les parents dans les accords collectifs**, afin d'étendre les droits des pères dans les entreprises et branches dont les conventions collectives prévoient des droits à un congé maternité supra-légal pour les mères. Il est nécessaire de légiférer pour mettre fin à une jurisprudence archaïque sur ce point². Cette proposition a peu de chance d'être soutenue par les organisations patronales, mais elle constituerait un réel choc culturel dans certaines entreprises en faveur d'une parentalité égalitaire l'égalité parentale. Elle permettrait d'instaurer un droit à un congé paternité allongé dans de nombreux pans de la société.
3. **Concernant le congé parental d'éducation, dans sa version actuelle et/ou dans la perspective d'une réforme à venir**, nous avons de nombreuses propositions :
 - a. Améliorer l'information sur le congé parental (l'enquête EMBLEME de la CNAF montre que seuls 54% des allocataires de la CAF connaissent la PreParE) :

² <https://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail/une-convention-collective-peut-elle-reserver-aux-meres-un-conge-supplementaire-au-conge-maternite>

- Promouvoir activement le congé parental à temps partiel, en lançant une campagne sur “le droit au temps partiel après une naissance”. Nous pensons que cette formulation est de nature à changer les représentations sociales de ce droit.
 - Informer systématiquement les futures mères et les futurs pères de leur droit au congé parental, via des courriers individuels envoyés par la CAF à chacun des parents au cours de la grossesse et à la naissance, et via un encart dans le carnet de santé des enfants. Aujourd’hui, la plupart des pères ne sont tout simplement jamais contactés par la CAF.
 - Mettre en place un simulateur complet sur le site de la CAF (incluant l’effet atténuateur du QF/IR) pour estimer la baisse de revenus globale, notamment en cas de passage à temps partiel.
- b. Mettre fin aux aberrations sur le calcul des indemnités :
- Lorsque les deux parents prennent leur congé simultanément, permettre le cumul de l’indemnité.
 - Calculer la PreParE au prorata temporis et non à partir du premier jour civil du mois suivant la demande (--> revoir les articles R552-2 et R552-3 du code de la sécurité sociale). Aujourd’hui, si un parent prend un congé parental du 15 janvier au 15 mars, il ne sera indemnisé qu’un mois et non deux.
- c. Assouplir les conditions pour pouvoir bénéficier du CPE et/ou de la PreParE :
- Réformer la condition d’ancienneté pour pouvoir prendre un congé parental d’éducation dans le code du travail (article L1225-47) : l’ancienneté minimale requise doit s’apprécier à la date de départ en congé, et non à la date de naissance de l’enfant, afin que ce droit puisse être effectif y compris en cas de mobilité professionnelle.
 - Autoriser le fractionnement du CPE.
 - Autoriser les parents en congé parental à temps partiel à conserver une activité d’enseignant vacataire (statut régi par le décret du 29 octobre 1987) démarrée avant le congé parental, afin d’éviter de pénaliser les parents engagés pour l’égalité exerçant une activité intellectuelle. Aujourd’hui, il est strictement interdit de cumuler une activité d’enseignement, même de quelques heures, avec un congé parental ou un congé maternité.

Pour terminer, nous attirons votre attention sur le fait que le débat sur les retraites a généré un nombre important de remarques maladroites de la part du gouvernement concernant la parentalité et les discriminations socio-économiques systémiques dont sont victimes les

mères. L'accumulation de ces maladroites politiques, venant s'ajouter aux inquiétudes que le PLFSS a générées à l'automne dernier, ont pu apparaître aux yeux de nombreuses femmes comme une marque de mépris. Elles ont généré un climat de crispation politique. Attaché.e.s à un dialogue constructif et apaisé avec les pouvoirs publics, nous espérons vivement que les mois à venir seront l'occasion pour le gouvernement d'inverser la tendance, en annonçant enfin des mesures réellement favorables aux femmes, aux mères et à plus d'égalité dans la parentalité.

En complément, nous vous transmettons à toutes fins utiles la copie d'une tribune que nous avons publiée dans le journal Libération en novembre dernier au moment de l'examen du PLFSS, dans lequel nous exposons notre vision des enjeux du futur service public de la petite enfance.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous avez portée à notre courrier et à nos propositions. Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous ou votre cabinet avant l'annonce des réformes à venir.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Pour l'association Parents et Féministes :

Bianca Brienza, présidente

Elsa Foucraut, administratrice

P.J. :

*Tribune « Bâtir un service public de la petite enfance est un enjeu féministe »
(Libération, 18 novembre 2022)*

TRIBUNE

Bâtir un service public de la petite enfance est un enjeu féministe

Pourquoi ce secteur est-il à ce point négligé? Parce que, comme toutes les questions que la société délègue aux femmes, il est jugé subalterne, dénoncent des spécialistes de la petite enfance et des féministes. Les engagements du gouvernement ne peuvent pas rester au stade de belles paroles.



Des manifestantes à Paris le 6 octobre. (Christophe Archambault/AFP)

par Un collectif de responsables d'associations et de personnalités civiles
publié le 18 novembre 2022 à 9h49

Partout en France, le secteur de la petite enfance est en crise : **pénuries de personnel**, dégradation des conditions d'accueil des enfants, recourts en

personnel, dégradation des conditions d'accueil des enfants, parents en tension. Cette crise accentue une situation déjà défailante : selon la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), l'offre de modes de garde formels (crèches et assistantes maternelles agréées) couvre moins de 58,8% des enfants de moins de 3 ans, avec de fortes inégalités selon les territoires et les classes sociales. En Seine-Saint-Denis, ce taux tombe à 32%, et à 11% en Guyane. La France est l'un des pays de l'OCDE où l'écart d'accès aux modes de garde est le plus fort entre les ménages à hauts revenus et les familles modestes.

Qui est **pénalisé par cette situation** ? Les enfants. Et les femmes, qu'elles soient des mères et /ou des professionnelles de la petite enfance, sous-valorisées et pressurisées. Or, les femmes en ont assez d'être la variable d'ajustement de politiques publiques défailtantes. Pourquoi la question de la petite enfance est-elle à ce point négligée et malmenée, alors qu'elle est au croisement de plusieurs enjeux d'intérêt général (égalité femmes-hommes, éducation et santé des enfants, lutte contre la pauvreté) ? Nous formulons une hypothèse : parce que, comme toutes les questions que la société délègue aux femmes, elle est jugée subalterne. Et ce n'est pas acceptable. Nous l'affirmons, le service public de la petite enfance est un enjeu féministe.


Un engagement théorique

En théorie, et en théorie seulement, le gouvernement a pris la mesure du problème. Emmanuel Macron a promis un «*droit opposable au mode de garde*». Elisabeth Borne a réaffirmé l'objectif de 200 000 places d'accueil supplémentaires, dans le cadre d'un «service public de la petite enfance» à bâtir. Formidable.

En pratique, ces engagements restent au stade de belles paroles. Au vu des débats parlementaires sur le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), ce n'est même pas le droit de ce demander au gouvernement

sociale (PLFSS), on est même en droit de se demander si le gouvernement ne se moque pas ouvertement de nous. Nous apprenons ainsi, de la bouche du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Jean-Christophe Combe, que l'objectif de 200 000 places se situe en réalité à l'horizon... 2030. D'ici là, débrouillez-vous ! Et l'on est prié.e.s de croire le gouvernement sur parole, en l'absence de toute planification pluriannuelle.

[En 2018, le Haut Conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge \(HCFEA\)](#)

 [chiffrait déjà les besoins à 230 000 places à créer sous cinq ans](#). Sous le  précédent quinquennat, le gouvernement ne s'était engagé qu'à ouvrir 30 000 places de crèche et cet objectif n'a été rempli qu'à moitié. En janvier, Emmanuel Macron a reconnu que plus de 160 000 parents (en réalité, majoritairement des mères) sont contraint.e.s de cesser de travailler faute de solution de garde.

Une «première brique» tardive

En l'absence de jalons clairs, que sait-on ? La «*première brique du service public de la petite enfance*», selon les mots du gouvernement, attendra 2025, selon le PLFSS. Pourquoi si tard ? Il s'agit d'étendre l'aide au mode de garde jusqu'aux 12 ans de l'enfant pour les familles monoparentales : nous soutenons cette mesure, qui nous donne l'occasion de rappeler que 41% des enfants vivant dans des familles monoparentales – des mères isolées dans 80% des cas – sont sous le seuil de pauvreté. Mais cette extension de droits devrait être mise en œuvre immédiatement, au sein d'un plan plus large de lutte contre la pauvreté des familles monoparentales. Cette «*première brique*» inclut aussi une réforme technique du calcul du complément de mode de garde (CMG). Bien que légitime dans ses objectifs, elle va, selon l'étude d'impact du gouvernement, léser 43% des familles, sans que l'on sache lesquelles et dans quelles proportions. Un mécanisme compensatoire est promis, dont on ne peut qu'espérer qu'il n'aggraver pas l'illisibilité des dispositifs d'aides aux familles, déjà source de nonaccès aux droits, comme l'affirme le Cour des comptes

l'annule la Cour des comptes.

C'est surtout sur le plan budgétaire que le gouvernement semble tenir un double discours préoccupant. La branche famille de la sécurité sociale étant excédentaire, le gouvernement devrait utiliser ce solde positif pour financer ce pour quoi il est prévu : créer de nouvelles places en crèche, améliorer les conditions de travail des professionnel.le.s de la petite enfance qui ne cessent de se dégrader, revaloriser les congés parentaux. Au contraire, le gouvernement choisit de ponctionner cet excédent de 2 milliards d'euros, [au titre d'un transfert de charges avec l'assurance maladie](#). La branche famille est ainsi réduite à une variable d'ajustement des comptes sociaux.



A lire aussi

TRIBUNE

Pour un accueil de qualité des tout-petits

Tribunes 24 oct. 2022 [abonnés](#)

Pas de perspectives claires engagées

Nous ne serions pas aussi inquiet.e.s de cette manœuvre comptable si, par ailleurs, les autres espaces de dialogue étaient fructueux, ou si des perspectives claires avaient été exposées par le gouvernement.

Malheureusement, ce n'est pas le cas. D'abord, les professionnel.le.s de la petite enfance attendent toujours la revalorisation de leurs salaires et des réponses à la dégradation de leurs conditions de travail. Par ailleurs, les pouvoirs publics tardent à signer la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'Etat et la Cnaf ; ces retards reflètent le peu de cas que le gouvernement fait de la question. Enfin, nous gardons en mémoire la réforme du congé parental en 2014, finalement une réforme d'économie budgétaire mais présentée initialement comme une mesure d'égalité parentale ; au global, depuis 2014, les dépenses de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paie) ont diminué deux fois plus vite que la chute de la

, une femme (e), une femme de moins plus que la cause de la natalité, selon la Cour des comptes.

Nous voulons une société qui cesse de pénaliser les mères dans leurs choix de vie, qui valorise les métiers du soin et de l'éducation, et qui garantisse aux tou.te.s-petit.e.s, citoyen.ne.s de demain, le droit de grandir dans de bonnes conditions.



Le gouvernement entame ce quinquennat en envoyant de très mauvais signaux : il doit rassurer sur la sincérité de ses discours, en annonçant un plan pluriannuel, réaliste, solide, concerté, pour établir un service public de la petite enfance digne de ce nom d'ici la fin du quinquennat.

Signataires :

Elsa Foucraut administratrice de l'association Parents & Féministes, **Bianca Brienza** co-présidente de Parents & Féministes, **Marie-Nadine Pragier** coprésidente du collectif PAF-Pour une parentalité féministe, **Gabrielle Dorey** coprésidente du collectif PAF-Pour une parentalité féministe, **Sarah Lebailly** fondatrice de la Collective des mères isolées, **Marie-Laure Gagey-des-Brosses** porte-parole de Make Mothers Matter France, **Fabienne El Khoury** porte-parole d'Osez le Féminisme !, **Antoine Math** chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), **Réjane Sénac** directrice de recherche CNRS au Cevipof, **Anne-Sophie Vozari** sociologue à l'Inserm, **Aurélia Blanc** journaliste à *Causette* et autrice, **Violaine Dutrop** fondatrice de l'institut EgaliGone, autrice de *Maternité, Paternité, Parité*, **Julie Hebting** fondatrice de Maydée, **Fabienne Lacoude** fondatrice de Milf Media, **Anaïs Le Brun-Berry** psychanalyste, membre du collectif Nos Enfants, nous-mêmes, **Héloïse Simon** autrice, **Claire Tran** comédienne, **Ilana Weizman** essayiste.

Parents & Féministes

Pour une parentalité égalitaire et une enfance sans sexisme

Service public de la petite enfance : des annonces pas assez ambitieuses pour l'égalité femmes-hommes

Paris, le 2 juin 2023

Suite aux annonces relatives au service public de la petite enfance, Parents & Féministes salue quelques mesures positives, dont on attend néanmoins le détail. Néanmoins, l'absence d'annonces sur les congés parentaux et sur les salaires des professionnel.le.s de la petite enfance constituent de réelles déceptions, de même que le renoncement au droit opposable. P&F appelle le gouvernement à utiliser le projet de loi plein emploi et le prochain PLFSS pour réhausser ses ambitions.

La Première Ministre et le Ministre des Solidarités ont organisé une conférence de presse, suite à la remise du rapport de la concertation sur le service public de la petite enfance. L'association Parents & Féministes avait rencontré à ce sujet le cabinet du ministre ainsi qu'Elisabeth Laithier, rapporteure générale de la concertation SPPE, en mars et en avril, et formulé des propositions.

Des annonces intéressantes mais des incertitudes sur la mise en oeuvre

Si l'on apprend finalement peu de choses nouvelles, Parents et Féministes salue des annonces intéressantes tout en attendant plus de détails. L'objectif général de 200 000 nouvelles places d'ici 2030 a été complété par un objectif intermédiaire de 100 000 d'ici 2027, un horizon qui engage le gouvernement. Il reste néanmoins à vérifier qu'il s'agit bien d'un effort "net", ne se résumant pas à remplacer les départs en retraite d'assistantes maternelles (ce qui serait sans effet sur le taux de couverture global). On peut également saluer le fait que la qualité de l'accueil est au centre des débats, même s'il reste à prouver que les actes sont à la hauteur des discours. Enfin, la mobilisation de 5,5 milliards d'euros est a priori une bonne nouvelle, sous réserve de connaître les détails.

Toutefois, beaucoup d'incertitudes persistent sur les modalités concrètes de ces annonces. Comment le gouvernement compte-t-il créer en 4 ans davantage de places d'accueil qu'il n'a réussi à le faire en 6 ans ? P&F alerte le gouvernement sur son manque de crédibilité tant qu'un plan pluriannuel clair ne sera

pas défini. Combien, concrètement, de places de formation vont être ouvertes pour former davantage de professionnel.le.s ? Combien, concrètement, de crèches va-t-on ouvrir et où ? Les discours ne suffisent pas.

Silence sur trois sujets majeurs : les congés parentaux et le congé paternité, les salaires du secteur, et le droit opposable au mode de garde

Rien n'a été annoncé concernant la revalorisation des **congés parentaux**, et l'indispensable extension du **congé paternité**. C'est une déception majeure. L'égalité femmes-hommes après une naissance n'est pas qu'un enjeu de reprise professionnelle des mères. C'est aussi une question d'égalité au sein des couples. Les deux phénomènes s'entrelient : l'inégale répartition des tâches parentales favorise l'inégale répartition des temps partiels et des congés parentaux, crée un terrain propice aux discriminations professionnelles subies par les mères, contribue à perpétuer certains phénomènes comme le plafond de verre, et freine les réflexions globales sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale dans les entreprises. Le congé paternité est également un enjeu de santé publique, en tant que facteur atténuant les risques de dépression du post-partum des mères. Il faut mettre fin au système qui Les 28 jours accordés en 2021 restent un premier pas insuffisant.

Ensuite, rien n'a été annoncé concernant les **revalorisations de salaires** dans le secteur de la petite enfance. Cessons de parler de "*pénurie de personnel*" comme s'il s'agissait de matières premières ! Il s'agit d'une crise sociale légitime, appelant des mesures fortes.

Enfin, contrairement aux promesses d'Emmanuel Macron pendant sa campagne, le gouvernement **abandonne le "droit opposable au mode de garde"**. S'il faut reconnaître que la mise en pratique de cette promesse suscitait beaucoup d'interrogations, aucune compensation n'est prévue pour les familles – principalement les mères – qui rencontrent des obstacles socio-économiques ou dont la santé mentale est fragilisée du fait de difficultés liées à la garde de leurs enfants.

Parents & Féministes réaffirme que les défaillances du service public de la petite enfance impactent fortement les femmes, qu'elles soient mères et/ou professionnel.le.s de la petite enfance, et nuit à l'éducation et à l'épanouissement des enfants. C'est un enjeu féministe. **Nous appelons le gouvernement à remettre au centre l'égalité entre les femmes et les hommes, dans l'intérêt de tous y compris des enfants** : revalorisation des congés parentaux avec extension du congé paternité, revalorisations des métiers de la petite enfance, plan de rattrapage de l'Etat dans les territoires sous-dotés. P&F va se mobiliser sur ces sujets, en particulier via le futur projet de loi "plein emploi" et le prochain PLFSS. A court terme, P&F soutient le mouvement social du 6 juin.

Contact presse :

parentsetfeministes@gmail.com

06.43.69.27.45 – 06.52.66.21.61

 **PLAIDOYER**

[Propulsé par WordPress.com.](#)

TRIBUNE

Pour que les congés parentaux deviennent enfin égalitaires

Article réservé aux abonnés

✉ La réforme de 2021 a étendu le congé paternité de quatorze à vingt-huit jours.

🐦 Il n'existe pas un parent principal, la mère, et un parent secondaire. C'est pourquoi il faut allonger la part obligatoire et non fractionnable du congé du deuxième parent, demandent un collectif de militants et d'universitaires, dont Cécile Alduy, Camille Froidevaux-Metterie ou Pierre Vesperini.





«Nous demandons donc à ce que le congé du deuxième parent soit étendu significativement.»

(Getty Images)

par Un collectif de personnalités

collectif@liberation.fr

publié le 9 juillet 2023 à 10h11

Il y a deux ans, [le 1er juillet 2021, le gouvernement a étendu le congé paternité](#) de quatorze à vingt-huit jours, dont sept obligatoires. Depuis, des dizaines de milliers de pères et de coparents ont pu en bénéficier. Ce pas en avant était nécessaire et nous l'avons salué, mais cela reste insuffisant. Deux ans plus tard, il est temps d'étendre à nouveau ce congé pour tous les  deuxièmes parents, dans l'intérêt des enfants et de tous les parents. En effet, la réforme de 2021 est pleine d'ambivalence. Elle constitue, indéniablement, une amélioration par rapport à ce qui prévalait auparavant. Mais elle continue de consacrer dans la loi un archaïsme : l'idée qu'il existe un parent principal, la mère, et un parent secondaire. 

Qu'est-ce qui justifie que la mère se retrouve seule avec son nourrisson le 29^e jour, à l'issue du congé pris par l'autre parent ? La santé des mères ? Non, puisque justement, elles ont besoin de soutien pour se soigner et se reposer après un accouchement sans s'épuiser. Aujourd'hui, les mères doivent souvent se rendre à leurs rendez-vous médicaux de suivi post-partum avec leur enfant. L'allaitement ? Non plus, puisque rien n'empêche l'autre parent en congé de participer à d'autres tâches, plutôt que de les réserver à la mère lorsqu'elle ne nourrit pas son enfant. L'intérêt des entreprises ? Rien n'indique qu'un congé paternité ou congé coparent est plus compliqué à gérer qu'un congé maternité. Arguons même que cela simplifiera les retours à l'emploi des femmes, ce qui intéressera les employeurs de tous les secteurs d'activité féminisés dont beaucoup sont « en tension » actuellement.

En réalité, rien ne justifie [l'inégalité des congés parentaux](#) en dehors d'une conception traditionnelle inégalitaire des rôles parentaux. Au contraire, tout plaide en faveur d'une extension du congé paternité ou congé deuxième parent : le bien-être des enfants, la qualité du lien précoce tissé entre les parents et leurs enfants, l'égalité entre les femmes et les hommes

au sein du foyer, la lutte contre les discriminations professionnelles subies par les mères, et la santé publique puisque le congé paternité ou deuxième parent est un levier efficace pour prévenir des pathologies telles que la dépression du post-partum qui touche 15% à 20% des mères après une naissance.

Tous les congés parentaux mériteraient d'être révisés



Nous demandons donc à ce que le congé du deuxième parent soit étendu significativement. La part obligatoire et non fractionnable de ce congé devrait être étendue à huit semaines, soit la même durée que la part obligatoire du congé maternité, et la durée totale du congé doit se rapprocher de la durée du congé maternité complet. Le caractère obligatoire protège les pères qui n'auraient plus à craindre d'être discriminés, et vise à aligner les contraintes professionnelles qui pèsent sur les mères et les pères [pour favoriser l'égalité professionnelle](#) effective et en finir avec le «risque maternité» qui pèse exclusivement sur les femmes. Une partie de ce congé devrait être pris en décalé pour que chaque parent expérimente le fait d'être seul·e avec un nourrisson.

De manière générale, ce sont tous les congés parentaux qui mériteraient d'être révisés, avec une extension du congé maternité et une revalorisation de la rémunération du congé parental. Pour que ces congés soient pris librement et par choix, le service public de la petite enfance doit être renforcé en qualité et en quantité, ce qui passe notamment par une revalorisation des métiers de la petite enfance. Malheureusement, les récentes annonces faites autour du service public de la petite enfance ne contiennent rien au sujet des congés parentaux.

Bien sûr, des détails techniques doivent encore être discutés et tranchés : quelles modalités de fractionnement pour respecter les choix des familles.

quel délai de prévenance à l'égard de l'employeur, quel calendrier progressif pour étendre étape par étape la durée du congé, etc. Et quelles protections contre les violences intrafamiliales aussi pour que la mesure ne se retourne pas contre les mères et les enfants qui en sont victimes. Ces questions sont importantes mais n'empêchent pas le gouvernement et les parlementaires de s'engager politiquement pour une extension du congé deuxième parent.



Elles appellent simplement à ouvrir des concertations.



Les femmes en ont assez d'être la variable d'ajustement de la société.

Lorsqu'un enfant a deux parents, ce ne doit pas être aux mères de l'élever seules. Ailleurs en Europe, les choses bougent, notamment en Espagne et dans les pays nordiques : la France doit rejoindre le groupe des pays ambitieux en matière d'égalité familiale. Dans l'intérêt de toutes et tous, enfants comme parents, vivement un vrai congé co-parent digne de ce nom ! Aucun gouvernement ne peut prétendre être crédible dans ses discours sur l'égalité entre les femmes et les hommes s'il ne fait pas de ce sujet une priorité politique.

Premiers signataires :

Bianca Brienza Présidente de Parents et Féministes **Elsa Foucraut**

Membre du bureau de Parents et Féministes **Jocelyne Cabanal** CFDT

(secrétaire nationale en charge de la politique de la famille) **Myriam**

Lebkiri CGT (Membre du bureau confédéral) **Judith Aquien** Autrice et

cofondatrice du Parental Challenge **Baptiste Beaulieu** Médecin et

romancier **Céline Bessière** Professeure de sociologie à l'université Paris-

Dauphine **Aline Crépin** Présidente du Laboratoire de l'égalité **Violaine**

Dutrop Autrice de «Maternité, Paternité, Parité», membre du collectif Nos

enfants Nous mêmes **Mounia El Kotni** Anthropologue de la santé et

autrice, membre du collectif Notre corps Nous mêmes **Camille**

Froidevaux-Metterie Philosophe **Clémentine Galey** Fondatrice de Bliss

Arnaud Gallais Cofondateur du collectif Prevenir et Protéger, membre de la Ciivise **Sibylle Gollac** Chercheuse en sociologie au CNRS **Renée Greusard** Journaliste et autrice **Cédric Rostein** Podcasteur («Papatriarcat») et auteur **Patrick Savidan** Professeur des universités (université Paris-2 Assas) **Martin Winckler** Médecin et auteur.

[Liste complète des signataires.](#)



Parentalité

Droits des Femmes

Patriarcat

Parents & Féministes

Pour une parentalité égalitaire et une enfance sans sexisme

Service public de la petite enfance : Parents & Féministes regrette la suppression de l'article 10 du projet de loi Plein Emploi, et appelle le gouvernement à renforcer ses ambitions

Lors de l'examen du projet de loi Plein Emploi, les député.e.s ont supprimé l'article 10 du texte. Pour Parents & Féministes, cette abrogation ne se justifie pas. (<https://lesprosdela petiteenfance.fr/projet-de-loi-sur-le-plein-emploi-l'article-10-supprime-par-les-deputes-le-secteur-sous-le-choc>) Même imparfait, le mécanisme de plan de rattrapage, en particulier, mérite d'être adopté. Pour autant, ce texte ne constitue pas à lui seul une politique assez ambitieuse pour la petite enfance. Les associations de défense des droits des femmes seront très vigilantes sur la réforme à venir des congés parentaux : les deux enjeux ne peuvent être dissociés.

Depuis un an, notre association Parents & Féministes s'est activement mobilisée pour participer à la concertation autour du service public de la petite enfance, et nous avons formulé des propositions concrètes. Nous avons rencontré le cabinet du Ministre des Solidarités, et nous avons eu la possibilité de nous entretenir avec les coordinatrices de la concertation, Mesdames Lanthier et Domingo.

Lors de sa présentation en Conseil des Ministres et de son arrivée au Parlement, nous avons accueilli l'article 10 du projet de loi Plein Emploi consacré au service public de la petite enfance sans enthousiasme mais sans opposition non plus. Cette position est à l'image de notre réaction lors de la [restitution des travaux de la concertation \(https://parentsetfeministes.com/2023/06/02/service-public-de-la-petite-enfance-des-annonces-pas-assez-ambitieuses-pour-legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/\)](https://parentsetfeministes.com/2023/06/02/service-public-de-la-petite-enfance-des-annonces-pas-assez-ambitieuses-pour-legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/) : malgré des mesures intéressantes, le manque d'ambition en matière d'égalité entre les femmes et les hommes était criant. Le silence du gouvernement sur le congé co-parent/paternité et sur le droit opposable au mode de garde (promesse de campagne d'Emmanuel Macron) reste entier.

Comme beaucoup, la suppression de l'article 10 du projet de loi par les député.e.s nous a surpris. Cette séquence montre toutefois qu'il existe des député.e.s engagé.e.s en faveur de la petite enfance dans tous les groupes parlementaires, et c'est une bonne nouvelle car on a souvent l'impression d'un manque de

mobilisation politique sur ce sujet.

L'article 10 contenait deux mesures importantes

L'article 10 prévoyait un mécanisme institutionnel pour établir des plans de rattrapage dans les territoires sous-dotés en modes de garde. Concrètement, cela permettait d'envisager que l'Etat, via les comités départementaux des Services aux familles, puisse intervenir directement dans certains territoires. Même si les détails n'étaient pas encore connus, et même si l'on pouvait regretter que cela n'aille pas assez loin sur le caractère contraignant, ces plans de rattrapage étaient dans leur principe une bonne nouvelle. Cela fait partie des mesures que nous recommandions depuis des mois. (<https://parentsetfeministes.com/2023/03/08/parentalite-egalitaire-et-feministe-parents-feministes-interpelle-le-ministre-des-solidarites-jean-christophe-combe/>) Les inégalités territoriales sont aujourd'hui immenses en matière de petite enfance. Nous appelons les parlementaires élu.es dans ces territoires sous-dotés à se mobiliser pour renforcer la prise en charge par l'Etat de ces plans de rattrapage. Dans 12 départements, moins de 50% des besoins en modes de garde des familles sont couverts.

L'article 10 avait également le mérite de clarifier la répartition des rôles entre les acteurs publics dans le domaine de la petite enfance. Il est dommage d'y renoncer. La gouvernance de la politique de la petite enfance est un serpent de mer, source d'inaction et d'inertie dans certains territoires, qui semblait réglé et semblait satisfaire les associations d'élus locaux.

Un manque d'ambition et de crédibilité du gouvernement, notamment sur les objectifs de création de places en crèche et sur l'égalité femmes-hommes

Si l'article 10 ne constituait pas un recul, il n'était pas non plus aussi ambitieux que la communication du gouvernement voudrait le faire croire.

L'enjeu principal est budgétaire. Certes, la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) prévoit une augmentation de deux milliards d'euros du budget de la branche famille, mais cela vient juste rattraper la ponction du même montant opérée l'an dernier (https://www.instagram.com/p/ClGqTF8sn49/?utm_source=ig_web_copy_link&igshid=MzRIODBiNWF1ZA==). Rappelons que l'objectif de 200 000 places en crèche, pourtant déjà affiché dans la campagne présidentielle de 2017, a été repoussé à 2030 avec un objectif intermédiaire de 100 000 nouvelles places "d'accueil" d'ici 2027. Or, l'Etat ne s'engage que sur 35 000 créations nettes de places en crèche au niveau national dans la Convention d'Objectif et de Gestion de la CNAF. Il ne s'engage pas à augmenter le taux de familles bénéficiant d'un mode de garde : celui-ci stagnera à 56%. L'écart entre le discours et les engagements formellement pris ne peut qu'alimenter la défiance. L'impression de double discours persiste.

Par ailleurs, aborder le service public de la petite enfance dans un projet sur l'emploi envoie un signal ambivalent. Les difficultés d'accès à l'emploi des femmes à cause des difficultés d'accès à des modes de garde adéquats sont indéniablement un sujet, mais ça n'est pas le seul enjeu pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les politiques de petite enfance sont au croisement des droits des enfants, des inégalités parentales entre les hommes et les femmes, et de la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales précoces. Lors du précédent PLFSS, à l'automne 2022, Parents & Féministes avait publié une tribune pour replacer les enjeux de la petite enfance dans une perspective féministe. (https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/les-erremments-du-gouvernement-sur-la-petite-enfance-sont-un-probleme-feministe-20221118_6IKRPWWC3JF7ZCDFLIQ66GPPYQ/?redirected=1)

L'article 10 ne répond pas non plus aux enjeux des dérives du secteur privé lucratif. L'étendard du

“service *public* de la petite enfance”, brandi par le gouvernement, ne peut pas se résumer à une clarification des rôles entre autorités publiques. Cela passe aussi par un encadrement plus strict de ce secteur, largement subventionné.

Enfin, les conditions de travail, d’emploi et de rémunération des professionnel.les de la petite enfance n’étaient pas abordées dans ce texte, alors qu’il s’agit du cœur du problème. En l’état, nous ne pouvons qu’être solidaires des mouvements sociaux de ces prochains jours.

Notre vigilance est désormais concentrée sur la réforme des congés parentaux

Au cœur de l’été, la Ministre des Solidarités a annoncé son souhait de réformer le congé parental. Parents & Féministes salue le principe d’ouvrir ce débat. Néanmoins, si nous attendons les détails avant de nous prononcer définitivement, les premières perspectives sont inquiétantes. D’abord, rien n’a été annoncé sur l’extension du congé co-parent/congé paternité : or, nous pensons qu’une revalorisation du congé parental sans extension du congé co-parent pourrait avoir des effets délétères sur l’égalité entre les femmes et les hommes, a fortiori en l’état actuel des tensions dans le secteur de la petite enfance. Enfin, il est nécessaire qu’une telle réforme soit assortie d’une concertation : les associations de défense des droits des femmes doivent être entendues et consultées par le gouvernement.

A l’occasion des deux ans de l’extension du congé co-parent à 28 jours, Parents & Féministes a publié une tribune (<https://parentsetfeministes.com/2023/10/05/tribune-28-jours-ca-ne-suffit-pas-pour-que-les-conges-parentaux-deviennent-enfin-egalitaires/>), appelant à ce que les congés parentaux deviennent vraiment égalitaires, dans l’intérêt des enfants et de tous les parents. Tout plaide en faveur de cette réforme : le bien-être des enfants, la qualité du lien précoce tissé entre les parents et leurs enfants, l’égalité entre les femmes et les hommes au sein du foyer, la lutte contre les discriminations professionnelles subies par les mères, et la santé publique puisque le congé paternité ou co-parent est un levier efficace pour prévenir des pathologies telles que la dépression du post-partum, qui touche 15 à 20% des mères après une naissance.

Cette tribune est désormais signée par plus de 3000 personnes. Nous appelons les parlementaires et le gouvernement à s’en saisir, en apportant des précisions à l’occasion du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Contact : parentsetfeministes@gmail.com (<mailto:parentsetfeministes@gmail.com>)

📁 ACTU

📁 PARENTALITÉ ÉGALITAIRE

📁 PLAIDOYER

📁 RÉFLEXIONS

[Propulsé par WordPress.com.](https://wordpress.com/)